

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gatineau, le 1^{er} septembre 2020. – Voici les autorisations de la directrice générale en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3), traitées lors du mois d'août et de septembre 2020.

Autorisation # DG088-0820 de la directrice générale pour la nomination au poste de coordination au Service des ressources matérielles en vertu de l'article 299 du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise de nommer madame Nathalie Champagne pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la Politique locale de gestion des cadres, le poste de coordonnatrice au Service des ressources matérielles, à compter du 24 août 2020 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Autorisation # DG089-0820 de la directrice générale pour l'abrogation des documents officiels afférents au conseil des commissaires en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'abrogation des documents officiels suivants :

- Politique 50-01-01 « Participation des membres du conseil à des événements - montant annuel maximum » ;
- Règlement 50-02-02 « Les modalités de fonctionnement des séances du conseil » ;
- Règlement 50-03-02 « Les modalités de fonctionnement des séances du comité exécutif » ;
- Règlement 50-04-02 « Élection des officiers » ;
- Règlement 50-05-02 « Division des circonscriptions électorales » ;
- Règlement 50-08-02 « Vacances au conseil des commissaires » ;
- Règlement 50-09-02 « Utilisation de huis clos » ;
- Règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » ;
- Règlement 50-38-02 « Code éthique et de déontologie des commissaires » ;
- Règlement 56-30-20 « Examen des comptes à payer ».

Autorisation # DG090-0820 de la directrice générale pour l'actualisation du recueil de gestion en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'actualisation de tous les documents officiels du recueil de gestion en vertu du projet de loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (Chapitre 1-13.3). Il est entendu que cette actualisation se limite à la nouvelle identification visuelle et à la nouvelle nomenclature du projet de loi 40 (conseil d'administration au lieu de conseil des commissaires, membres du conseil d'administration au lieu de commissaires, Centre de services scolaire des Draveurs au lieu de Commission scolaire des Draveurs).

Autorisation # DG091-0920 Autorisation de la directrice générale pour l'adjudication du contrat – Mesure Embellissement des cours d'école – Mise à niveau du terrain de football et installation de gradins – École Polyvalente Nicolas-Gatineau en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise l'octroi du contrat de service à la firme **POLANE** située au 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 d'une somme de **108 849,44 \$**, excluant les taxes pour la mise à niveau du terrain de football et l'installation de gradins à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

Autorisation # DG092-0920 de la composition d'un comité de sélection pour les services professionnels pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de son territoire en vertu de l'article 299 du projet de Loi 40 modifiant la Loi sur l'instruction publique (chapitre 1-13.3)

La directrice générale autorise la composition du comité de sélection pour les services professionnels pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Est de son territoire en nommant deux membres internes, un membre externe et un secrétaire de comité de sélection.